



secrétariat :
3516 avenue Du Parc
Montréal (Québec), H2X 2H7
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

À l'attention du directeur de l'information :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'ASSURANCE-CHÔMAGE : UN RÉGIME DISCRIMINATOIRE!

Montréal, 22 novembre 2007- Une étude rendue publique aujourd'hui par le *Centre canadien de politiques alternatives* révèle le caractère discriminatoire et pénalisant du régime d'assurance-chômage canadien, et ce plus spécifiquement chez les femmes. L'analyse et les conclusions mises de l'avant par l'étude rejoignent pour la majeure partie les récriminations et les revendications des groupes de chômeurs et de chômeuses rassemblés au sein du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE).

Selon l'étude, ce sont près de 66% des travailleuses cotisant à l'assurance-emploi qui se verront exclues du régime dans l'éventualité où elles se retrouveraient au chômage. « La situation est complètement inacceptable » affirme Benoît Marsan du Mouvement Action-Chômage de Montréal, « si l'on combine les critères d'admissibilité de plus en plus élevés à un marché du travail où se créent de plus en plus d'emplois précaires : temps partiel, à contrat, autonome, etc., le régime ne couvre tout simplement plus personne. Il y a plus d'exclus que de prestataires! »

Depuis les années 1990, la couverture du régime d'assurance-chômage a tout simplement diminué de moitié. À l'heure actuelle, ce sont moins de 45% des travailleurs et des travailleuses qui cotisent au régime qui peuvent espérer encaisser un maigre prestation dans une situation de chômage.

« Alors que le gouvernement fédéral marche littéralement sur l'or avec des surplus atteignant encore cette année près de 14 milliards de dollars, les chômeurs et les chômeuses, eux, crèvent de faim. Ces surplus proviennent en partie de la *Caisse de l'assurance-chômage* et devrait être réinvestis dans le régime afin d'en rétablir le caractère universel! À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral vole tout simplement les travailleurs et les travailleuses. C'est complètement ridicule » affirme Hugo Desgagné, coordonnateur du MASSE.

Dans le but de rétablir le caractère universel du régime d'assurance-chômage, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi exige :

- Un seul critère d'admissibilité de 350 heures
- Un minimum de 35 semaines de prestations
- Un taux de prestation d'au moins 60%
- Aucune exclusion de plus de 6 semaines

-30-

Source :

Hugo Desgagné, coordonnateur du MASSE
Téléphone : 514.524.2226

Benoît Marsan, Mouvement Action-chômage de Montréal
514.271.4800